

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Soufre fondu

Synonymes : Soufre natif, fleurs de soufre, soufre

Utilisation prévue du produit

Fabrication d'acide sulfurique, de dioxyde de soufre, d'engrais, de disulfure de carbone, de plastiques, d'émaux; vulcanisation de caoutchouc; synthèse de colorants; blanchiment de la pâte de bois.

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Fabricant

CHEMTRADE LOGISTICS INC.

155 Gordon Baker Road

Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

www.chemtradelogistics.com

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Canada : CANUTEC +1 613 996-6666 / États-Unis : CHEMTREC +1 800 424-9300

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : 866 416-4404

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-États-Unis)

Sol. infl. 2 H228

Irr. cut. 2 H315

Aquatique aiguë 2 H401

Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-États-Unis

Pictogrammes de danger (SGH-

États-Unis)



Mention d'avertissement (SGH-

États-Unis)

: Attention

Mentions de danger (SGH-États-

Unis)

: H228 - Matière solide inflammable
H315 - Provoque une irritation cutanée
H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (SGH-États-

Unis)

: P210 - Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles, de la chaleur. - Ne pas fumer
P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et toute autre surface exposée soigneusement après manipulation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection, de vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage, une protection respiratoire
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P321 - Traitement spécifique (voir la Section 4)
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Soufre fondu

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

P370+P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent approprié pour l'extinction.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

Autres dangers

Autres dangers ne contribuant pas à la classification : Bien que cette FDS a été préparée pour traiter les dangers du soufre fondu, le produit se transforme en solide rapidement lors du refroidissement. Les sections 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 traitent principalement les dangers du soufre à l'état fondu. Lorsqu'il y a lieu, les dangers reliés à l'état sec sont traités dans les sections indiquées ci-dessus. Fondu lorsqu'expédié au dessus du point de fusion de 113 °C (235,4 °F), solide friable sous le point de fusion. Les particules solides de soufre présentent un danger de poussière combustible et, dans des conditions appropriées, peuvent causer une explosion au contact d'étincelles ou d'une source d'inflammation. Le produit est chauffé lorsqu'il est sous une forme fondue et, au contact d'une source d'inflammation, peut présenter un danger d'incendie ou d'explosion. Tenir le produit à l'écart des étincelles, des flammes nues, des matières incompatibles et de toute source d'ignition. Risque de brûlures thermiques au contact du produit fondu.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-États-Unis) Non disponible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances

Mélange

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification (SGH-États-Unis)
Soufre	(N° de CAS) 7704-34-9	99,5 - 100	Pous. comb., H232 Irr. cut. 2, H315 Irrit. ocul. 2B, H320 Aquatique aiguë 3, H402
Sulfure d'hydrogène	(N° de CAS) 7783-06-4	0,1 - 0,5	Gaz infl. 1, H220 Gaz liquéfié, H280 Tox. aiguë 2 (par inhalation : gaz), H330 Aquatique aiguë 1, H400

Texte complet des phrases H : voir la section 16

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Général : Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

Inhalation : Quand des symptômes se manifestent : se rendre à l'extérieur et ventiler la zone suspecte. Obtenir des soins médicaux si une difficulté respiratoire persiste.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Refroidir rapidement la peau à l'eau froide après un contact avec le produit fondu. Sous sa forme fondue : Refroidir rapidement la peau à l'eau froide après un contact avec le produit fondu. Le retrait d'une matière fondue solidifiée de la peau nécessite une aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si les douleurs, les clignements ou les rougeurs persistent. Protéger la peau et les yeux de tout contact avec la matière fondue.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Général : Provoque une irritation cutanée. Risque de brûlures thermiques au contact du produit fondu.

PAR INHALATION : L'inhalation de vapeurs peut causer une irritation respiratoire.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Risque de brûlures thermiques au contact du produit fondu.

Contact avec les yeux : Risque de brûlures thermiques au contact du produit fondu. Peut causer une irritation des yeux.

Ingestion : Douleur abdominale. Peut causer des nausées, des vomissements et la diarrhée. Il est probable que l'ingestion sera nocive et aura des effets nuisibles.

Symptômes chroniques : Contient une petite quantité de sulfure d'hydrogène. Les symptômes d'une exposition chronique qui peuvent se manifester comme des effets à long terme ou permanents sont : maux de tête, étourdissements, toux, irritation respiratoire, irritation oculaire, irritation cutanée, douleur dans le nez et perte de conscience.

Soufre fondu

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Pour un petit feu : Mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, brouillard, vapeur. Pour un grand feu : Lors du chauffage, il existe un risque d'éclatement en raison d'une montée interne en pression. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec une pulvérisation d'eau. Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les conditions d'incendie environnantes.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Sous sa forme fondue : Matière solide inflammable. Sous sa forme solide : Poussière combustible. En brûlant, le soufre produit une flamme bleu pâle qui peut être difficile à discerner à la lumière du jour. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace de tête de systèmes fermés.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Toutefois, la formation d'un mélange air-vapeurs explosif est possible. Des vapeurs d'eau et des vapeurs d'acide sulfurique peuvent se former dans des récipients étanches à la suite d'une exposition à une chaleur extrême et produire un risque d'explosion.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales. Sous sa forme solide : Les nuages de poussière peuvent être explosifs.

Conseils aux pompiers

Mesures de prudence contre l'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

Mesures de lutte contre les incendies : Utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection pendant la lutte contre un incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'un incendie sans l'équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : non disponible

Autres informations : Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. S'il est entreposé à la chaleur pour des périodes prolongées ou qu'il est agité de manière importante, ce produit peut produire et libérer du sulfure d'hydrogène, un gaz inflammable, lequel peut élever et élargir les limites d'inflammabilité de ce produit et abaisser de façon importante son température d'auto-inflammation. Le sulfure d'hydrogène est un gaz toxique qui peut être mortel. Il émet également une odeur d'œuf pourri qui cause une fatigue olfactive très rapidement et qui ne devrait pas être utilisée comme un indicateur de la présence du gaz.

Références à d'autres sections

Consulter la Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et le brouillard. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé.

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (EPI).

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection : Équipe de nettoyage de l'équipement avec une protection appropriée.

Mesures d'urgence : Ventiler la zone.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher de pénétrer dans les égouts et les eaux publiques.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Si fondu : laisser le liquide se solidifier avant de le ramasser. Sous sa forme solide : Ramasser mécaniquement (balayer, pelleter) et collecter dans un récipient approprié pour élimination. Éviter la formation de poussière pendant le nettoyage de déversements.

Références à d'autres sections

Consulter la rubrique 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

Soufre fondu

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Autres dangers lorsque traité : Risque de brûlures thermiques au contact du produit fondu. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace de tête de systèmes fermés. S'il est entreposé à la chaleur pour des périodes prolongées ou qu'il est agité de manière importante, ce produit peut produire et libérer du sulfure d'hydrogène, un gaz inflammable, lequel peut élever et élargir les limites d'inflammabilité de ce produit et abaisser de façon importante son température d'auto-inflammation. Le sulfure d'hydrogène est un gaz toxique qui peut être mortel. Il émet également une odeur d'œuf pourri qui cause une fatigue olfactive très rapidement et qui ne devrait pas être utilisée comme un indicateur de la présence du gaz. Il faut suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Ne pas mettre sous pression, couper ou souder les récipients.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément à de bonnes procédures de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre partie du corps exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et de nouveau avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer dans les aires où le produit est utilisé.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques (p. ex., en mettant à la terre). Mettre à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. La manipulation de ce produit peut entraîner une accumulation électrostatique. Utiliser de bonnes procédures de mise à la terre.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Étincelles, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Combustibles puissants. Alcalis.

Règles particulières sur l'emballage : Contient du soufre, peut libérer de petites quantités de sulfure d'hydrogène. Le sulfure d'hydrogène est très inflammable, un gaz explosif dans certaines conditions, est un gaz toxique et peut être mortel. Le gaz peut s'accumuler dans l'espace de tête de récipients fermés. Faire preuve de prudence lors de l'ouverture de récipients étanches. Chauffer le produit ou les récipients peut causer une décomposition thermique du produit et libérer du sulfure d'hydrogène.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit d'alimentation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Sulfure d'hydrogène (7783-06-04)		
ACGIH - ÉTATS-UNIS	ACGIH TWA (ppm)	1 ppm
ACGIH - ÉTATS-UNIS	ACGIH STEL (ppm)	5 ppm
OSHA - ÉTATS-UNIS	OSHA - PEL (valeur plafond) (ppm)	20 ppm
NIOSH - ÉTATS-UNIS	NIOSH REL (valeur plafond) (mg/m ³)	15 mg/m ³
NIOSH - ÉTATS-UNIS	NIOSH REL (valeur plafond) (ppm)	10 ppm
États-Unis - IDLH	États-Unis - IDLH (ppm)	100 ppm
Alberta	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	21 mg/m ³
Alberta	LEMT - valeur plafond (ppm)	15 ppm
Alberta	LEMT TWA (mg/m ³)	14 mg/m ³
Alberta	LEMT TWA (ppm)	10 ppm
Colombie-Britannique	LEMT - valeur plafond (ppm)	10 ppm
Manitoba	LEMT STEL (ppm)	5 ppm
Manitoba	LEMT TWA (ppm)	1 ppm
Nouveau-Brunswick	LEMT STEL (mg/m ³)	21 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	LEMT STEL (ppm)	15 ppm
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA (mg/m ³)	14 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA (ppm)	10 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT STEL (ppm)	5 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT TWA (ppm)	1 ppm
Nouvelle-Écosse	LEMT STEL (ppm)	5 ppm
Nouvelle-Écosse	LEMT TWA (ppm)	1 ppm
Nunavut	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	28 mg/m ³
Nunavut	LEMT - valeur plafond (ppm)	20 ppm
Nunavut	LEMT STEL (mg/m ³)	21 mg/m ³

Soufre fondu

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Nunavut	LEMT STEL (ppm)	15 ppm
Nunavut	LEMT TWA (mg/m ³)	14 mg/m ³
Nunavut	LEMT TWA (ppm)	10 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	28 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEMT - valeur plafond (ppm)	20 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT STEL (mg/m ³)	21 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEMT STEL (ppm)	15 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA (mg/m ³)	14 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA (ppm)	10 ppm
Ontario	LEMT STEL (ppm)	15 ppm
Ontario	LEMT TWA (ppm)	10 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEMT STEL (ppm)	5 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEMT TWA (ppm)	1 ppm
Québec	VECD (mg/m ³)	21 mg/m ³
Québec	VECD (ppm)	15 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	14 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	10 ppm
Saskatchewan	LEMT STEL (ppm)	15 ppm
Saskatchewan	LEMT TWA (ppm)	10 ppm
Yukon	LEMT STEL (mg/m ³)	27 mg/m ³
Yukon	LEMT STEL (ppm)	15 ppm
Yukon	LEMT TWA (mg/m ³)	15 mg/m ³
Yukon	LEMT TWA (ppm)	10 ppm

Soufre (7704-34-9)

Alberta	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
---------	-------------------------------	----------------------

Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans les zones confinées. Il faut utiliser de détecteurs de gaz quand des gaz/vapeurs peuvent être libérés. Il faut suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mettre à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Maintenir une ventilation mécanique ou naturelle suffisante pour faire en sorte que la concentration en fibres reste sous le PEL/TLV. Utiliser une ventilation par aspiration à la source si besoin est. L'équipement énergétique doit être doté de dispositifs de dépoussiérage correctement conçu. Éviter la production de poussière.

Équipement de protection individuelle : Gants isolés. Gants de protection. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire.

Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques. Porter des vêtements résistants au feu/aux flammes/ignifuges. Porter des vêtements de protection thermique lors de la manipulation de quantités importantes du produit.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques. Gants isolés.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial.

Protection cutanée et corporelle : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Utiliser un respirateur à épuration d'air ou à adduction d'air homologué NIOSH quand on prévoit que les concentrations aériennes de vapeurs ou de brouillards excéderont les limites d'exposition.

Protection contre les dangers thermiques : Protéger la peau et les yeux de tout contact avec la matière fondue.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Liquide opaque lors de l'expédition, solide friable sous le point de fusion. Jaune vif à brun.
Odeur	: Œufs pourris.

Soufre fondu

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Sans objet
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	: Sans objet
Point de fusion	: 114 - 119 °C (237,2 à 246,2 °F)
Point de congélation	: Sans objet
Point d'ébullition	: 444,6 °C (832,3 °F)
Point d'éclair	: 207 °C (404,6 °F) Pensky-Martens en vase clos
Température d'auto-inflammation	: 232 °C (449,6 °F)
Température de décomposition	: Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: 4 %
Limite supérieure d'inflammabilité	: 44 %
Tension de vapeur	: 0,015 kPa (0,11 mm de Hg)
Densité de vapeur relative à 20 °C	: 3,64 [air = 1]
Densité relative	: Non disponible
Densité	: 1,79
Solubilité	: Eau : Insoluble Solvant organique : Soluble dans le disulfure de carbone, le benzène, le toluène, le chloroforme, l'éther, l'aniline chaude, le tétrachlorure de carbone et l'ammoniac liquide.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Viscosité (cinématique) :	: Sans objet
Viscosité dynamique	: Sans objet
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à un choc mécanique	: Sans objet
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à une décharge statique	: Sans objet

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales. Sous sa forme solide : Les nuages de poussière peuvent être explosifs.

Stabilité chimique : Stable à température et pression normales.

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : Lumière solaire directe. Températures extrêmement élevées ou basses. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Combustibles puissants. Alcalis.

Produits de décomposition dangereux : oxydes de soufre. Sulfure d'hydrogène. Gaz toxiques.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Non classé

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ : Non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. **pH :** Sans objet

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé **pH :** Sans objet

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Tératogénicité : Non disponible

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Soufre fondu

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer une irritation respiratoire.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Risque de brûlures thermiques au contact du produit fondu.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Risque de brûlures thermiques au contact du produit fondu. Peut causer une irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Douleur abdominale. Peut causer des nausées, des vomissements et la diarrhée. Il est probable que l'ingestion sera nocive et aura des effets nuisibles.

Symptômes chroniques : Contient une petite quantité de sulfure d'hydrogène. Les symptômes d'une exposition chronique qui peuvent se manifester comme des effets à long terme ou permanents sont : maux de tête, étourdissements, toux, irritation respiratoire, irritation oculaire, irritation cutanée, douleur dans le nez et perte de conscience.

Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ :

Sulfure d'hydrogène (7783-06-04)	
CL ₅₀ par inhalation chez le rat (mg/l)	0,99 mg/l (Temps d'exposition : 1 h)
ETA (gaz)	100 000 ppmV/4 h
Soufre (7704-34-9)	
DL ₅₀ orale chez le rat	> 3 000 mg/kg
DL ₅₀ par la peau chez le lapin	> 2 000 mg/kg
CL ₅₀ par inhalation chez le rat (mg/l)	> 9,23 mg/l/4 h

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité Non classé

Sulfure d'hydrogène (7783-06-04)	
CL ₅₀ Poisson 1	0,0448 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [dynamique])
CL ₅₀ Poisson 2	0,016 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [dynamique])
Soufre (7704-34-9)	
CL ₅₀ Poisson 1	866 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Brachydanio rerio [statique])
CL ₅₀ Poisson 2	14 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])

Persistence et dégradation

Soufre fondu	
Persistence et dégradation	Non déterminé.

Potentiel de bioaccumulation

Soufre fondu	
Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé.
Sulfure d'hydrogène (7783-06-04)	
FBC Poisson 1	(aucune bioaccumulation prévue)
Log Poctanol/eau	0,45 (à 25 °C)

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à la réglementation locale, régionale, provinciale, territoriale, nationale et internationale.

Autres renseignements : Les récipients vides peuvent comporter des traces de résidu inflammables. Ne pas exposer les récipients à la chaleur, aux flammes ou à des sources d'inflammation. Ne pas mettre sous pression, couper ou souder les récipients. Les récipients vides doivent être repris pour recyclage, récupération ou comme déchet selon la réglementation locale.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Conformément au DOT

Dispositions spéciales : 30, IB3, T1, TP3

Soufre fondu

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Désignation officielle de transport : SOUFRE, FONDU
Classe de danger : 9
Numéro d'identification : NA2448
Codes d'étiquette : 9
Groupe d'emballage : III
Numéro GMU : 133
Informations supplémentaires : Dispositions spéciales : 30, IB3, T1, TP3



14.2 Conformément à l'IMDG

Désignation officielle de transport : SOUFRE, FONDU
Classe de danger : 4,1
Numéro d'identification : UN2448
Groupe d'emballage : III
Codes d'étiquette : 4,1
EmS N° (incendie) : F-A
EmS N° (déversement) : S-H



14.3 Conformément à l'IATA

Dispositions spéciales : Limitation des quantités pour les avions-cargos et les avions de passagers : 20 kg Limitation des quantités pour les avions-cargos seulement : 100 kg Quantités limitées - Limitation des quantités pour les avions de passagers : 10 kg

Désignation officielle de transport : SOUFRE, FONDU

Numéro d'identification : UN2448
Classe de danger : 4
Codes d'étiquette : 4.1
Code GMU (IATA) : 3L



Informations supplémentaires : Dispositions spéciales : Limitation des quantités pour les avions-cargos et les avions de passagers : 20 kg Limitation des quantités pour les avions-cargos seulement : 100 kg Quantités limitées - Limitation des quantités pour les avions de passagers : 10 kg

14.4 Conformément au TMD

Dispositions spéciales : 32

Désignation officielle de transport : SOUFRE FONDU

Groupe d'emballage : III
Classe de danger : 4,1
Numéro d'identification : UN2448
Codes d'étiquette : 4,1



Informations supplémentaires : Dispositions spéciales : 32

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux américains

Soufre fondu	
SARA - Section 311/312 - classes de danger	Risque immédiat pour la santé (aigu) Danger de réaction Risque d'incendie
Sulfure d'hydrogène (7783-06-04)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	
Inscrit(e) sur la liste SARA, Section 302 (liste de produits chimiques toxiques particuliers)	
Inscrit(e) sur la liste SARA, Section 313 (liste de produits chimiques toxiques particuliers)	

Soufre fondu

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

SARA Section 302 - Quantité seuil de planification (TPQ)	500
SARA Section 313 - Déclaration des émissions	1,0 %

Soufre (7704-34-9)

Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

États-Unis Réglementation des États

Sulfure d'hydrogène (7783-06-04)

RTK - États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir

RTK - États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses

RTK - États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)

Soufre (7704-34-9)

RTK - États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir

RTK - États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses

RTK - États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)

Réglementation canadienne

Soufre fondu

Classification SIMDUT

Catégorie B Division 4 - Matière solide inflammable

Catégorie D Division 2 Subdivision B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques



Sulfure d'hydrogène (7783-06-04)

Inscrit sur l'inventaire LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Inscrit sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada

Classification SIMDUT

Classe A - Gaz comprimé

Catégorie B Division 1 - Gaz inflammable

Catégorie D Division 1 Subdivision A - Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves

Catégorie D Division 2 Subdivision B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques

Soufre (7704-34-9)

Inscrit sur l'inventaire LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Classification SIMDUT

Catégorie B Division 4 - Matière solide inflammable

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE LA PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences des FDS de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA 29 CFR 1910.1200.

Phrases complètes des textes du SGH :

Tox. aiguë 2 (par inhalation : gaz)	Toxicité aiguë (par inhalation : gaz) Catégorie 2
Aquatique aiguë 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1
Aquatique aiguë 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 2
Aquatique aiguë 3	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu, Catégorie 3
Pous. comb.	Poussière combustible
Irrit. ocul. 2B	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2B
Gaz infl. 1	Gaz inflammables Catégorie 1
Sol. infl. 2	Matières solides inflammables Catégorie 2

Soufre fondu

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Gaz liquéfié	Gaz sous pression Gaz liquéfié
Irr. cut. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable
H228	Matière solide inflammable
H232	Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H320	Provoque une irritation oculaire
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H402	Nocif pour les organismes aquatiques

Partie responsable de la préparation du présent document

CHEMTRADE LOGISTICS, INC.

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.



Amérique du Nord - SGH États-Unis 2012 et SIMDUT 2